



RASSEMBLEMENT DES ECOLES ET DES MONITEURS

Salle polyvalente de Tallard (05)

Organisé par la commission Formation- Écoles de la FFVL
et le Syndicat National des Moniteurs de Vol Libre

COMPTE-RENDU

Vendredi 20 novembre

Accueil à partir de 13h30

Ouverture officielle du rassemblement en présence de Jean Claude Bénintende, président de la FFVL, Véronique Gensac, membre du bureau directeur, Hervé Huchedé, président du Syndicat des moniteurs, Pierre Braëms, président de la commission formation parapente, Yves Goueslain, directeur technique national.

Thèmes abordés au cours du rassemblement

Chiffres et statistiques écoles 2009

J. Bouvard (direction technique)

| | |
|--|---------------------------|
| Structures label EFVL et CEVL : | 161 (130 OBL, 31 CEVL) |
| Structures label Biplace | 3 |
| Structures label Speed riding | 35 |
| Dossiers manquants ou en attente complément quelconque | 10 |
| Cessation d'activité ou radiation | 5 |
| Nouvelles affiliations | 3 |
| Total structures actives sous label 2010 | 174 |

Nouveaux contrats d'assurance 2010

Karen Blanc (Air Courtage)

Le courtier fédéral Air Courtage s'était déplacé, pour présenter le nouveau contrat d'assurance 2010-2012. Un diaporama permettant de mieux cerner le rôle du courtier, l'articulation des différents contrats et les évolutions à prendre en compte, a tout d'abord été présenté puis complété par un échange avec Caroline et Karen, sous forme de questions réponses. D'importantes évolutions de tarifs et de produits en faveur des encadrants figurant notamment dans ce nouveau contrat **Voir le diaporama joint**

Christian Chevalier, président de la commission de rénovation des licences présente le contexte de cette rénovation qui résulte du besoin d'adapter nos offres aux réalités des pratiques des différentes disciplines de la fédération. Le kite en particulier, dont le poids dans la fédération est croissant, évolue dans une culture différente de celle des activités delta et parapente : la vie associative y est moins évidente et contrairement aux autres disciplines de nombreux OBL délivrent des « licences pratiquants ». Fallait-il, dès lors, « forcer » la mise en place d'une vie associative dans le kite, ou bien aller vers des modes de fonctionnement plus ouverts ? C'est cette deuxième option qui fait l'objet des propositions de la commission à travers deux nouveautés importantes :

- La possibilité donnée aux clubs et OBL de délivrer tous les types de licence.
- La possibilité de prendre une licence au « club France », directement par internet, en dehors donc de tout rattachement à un club ou OBL.

Sachant que, pour toutes les prises de « licence pratiquant » faites en dehors d'un club donneraient lieu à la perception par la FFVL d'un « équivalent de cotisation club majoré »¹, dont les recettes pourraient être reversées aux ligues et CDVL par exemple.

L'autre changement majeur dans les propositions de la commission et qui concerne directement les OBL, serait la suppression des licences « élèves » (7 jours et année) remplacées par une licence « primo adhérent » au tarif attractif mais accessible qu'une seule fois. Cette proposition suscite cependant de fortes interrogations concernant d'une part le coût de l'assurance qui lui serait associé et d'autre part le risque de perdre une part de clientèle parapente des OBL s'agissant de licenciés qui ne pratiquent l'activité qu'une fois par an et seulement dans le cadre d'une OBL et pour qui la licence 7 jours paraît incontournable.

Il est aussi à noter que les réflexions de la commission ont lieu dans un contexte où, malgré la crise, la prise de licence connaît une croissance forte. Notamment pour le parapente (+7%) où le montant de la licence ne paraît pas être un obstacle.

Pour conclure cette présentation, Christian Chevalier évoque l'enquête, dont la mise en œuvre a été confirmée par le bureau directeur, et qui est apparue nécessaire pour bien inscrire la rénovation des licences dans une approche globale des questions financières. Il s'agit d'y voir plus clair dans les budgets des ligues et CDVL, de faire le point des cotisations demandées aux clubs et OBL par certaines ligues et CDVL, de mesurer les besoins et soutiens existants des clubs et OBL en matière de gestion des équipements collectifs : balises et sites de pratiques. Cette enquête sur les données 2009 devrait permettre une réflexion plus globale dans le courant de l'année 2010 avec l'objectif de finaliser les propositions de la commission pour l'AG 2011.

Cela nous laisse donc du temps pour débattre et mieux construire ensemble cette rénovation des licences.

Le débat avec la salle porte sur la suppression de la licence élève :

Quel montant d'assurance pour différencier une pratique de 7 jours d'une pratique annuelle ? ...et si la prise de licence s'effectue tard dans l'année ??

Cette suppression et la possibilité ouverte à tous de délivrer tous types de licence va-t-elle influencer et tirer vers le bas le poids des OBL lors des AG de la FFVL ??

L'ensemble des propositions de la commission sont consultables sur le site internet de la fédération.

¹ Une étude montre que la cotisation moyenne des clubs se situe aux alentours de 20 euros, cette cotisation forfaitaire majorée pourrait donc se situer autour de 25 euros.



RASSEMBLEMENT DES MONITEURS DE VOL LIBRE
Aérodrome Gap Tallard
20-22 novembre 2009



Samedi 21 novembre

Formations speed riding hiver 2010 et mini voile

J.M. Arduin (Direction technique)

Speed riding

Un groupe de travail pilote les affaires du speed riding depuis 2006 sous la baguette de Jean-Marc Arduin.

Côté formation, une UCC speed riding est imposée aux moniteurs dans le cadre du label des écoles. Pré requis obligatoire BPC SR (à passer au sein d'une école SR)

Formations 2010 :

Les Arcs du 4 au 9 janvier (F Bon + A Baomy)

Orcières Merlette du 15 au 19 Mars (T Daniel + S Duvivier)

Les formations seront bloquées à 12/14 stagiaires.

A partir de cette année, « la qualification » sera validée après 2 jours de doublette dans une école de speed riding de la FFVL.

Une charte fixe les conditions de mise en œuvre de l'enseignement du SR en EFVL. Relation importante et constante de la FFVL au milieu neige et montagne (SNMSF, ENSA, MS), pour obtenir la possibilité d'enseigner contre rémunération avec le seul BEES parapente (+ UCC SR).

Pas de réponse officielle à ce jour, mais le département de haute Savoie impose la double qualification ski et parapente pour donner l'agrément à une structure.

Concernant les élèves → obligation d'avoir le niveau « classe 3 adulte » en ski, au-delà du niveau blanc du passeport SR.

*Les voiles doivent être certifiées conformes par le constructeur pour la pratique du speed riding
Les trois brevets se passent au sein des écoles labellisées SR.*

Mini voile (speed flying).

Les mini voiles regroupent les ailes dont la surface est comprise entre 12 et 18 m². De nombreux modèles font leur apparition sur le marché, obligeant à beaucoup de vigilance dans le choix du matériel selon la forme de pratique visée (voir articles de presse récents, vol libre et PP Mag)

Présentation des prérogatives des écoles pour l'enseignement de la mini-voile (dossier spécifique à présenter à la commission écoles, et signature de l'avenant mini-voile à la charte).

Les formes de pratiques et les matériels associés se multiplient dans notre milieu. La méconnaissance de l'adéquation « pratique – matériel – nécessité d'une formation » est un facteur prépondérant dans l'accidentologie à venir. Renforcer la communication sur ce thème, associé à celui de la formation, est capital.

Un courrier va être envoyé aux structures pour une meilleure prise de conscience de ces problématiques.

Un groupe de travail sera mis en place au printemps 2010.

CONSEILS → MV et SR : respecter scrupuleusement les règles fédérales et les cadres de pratique
 → SR : le cadre fédéral de l'enseignement : domaine sécurisé des stations
 → SR : respecter les zones de pratique délimitées par convention & services des pistes

Nouveaux diplômes d'état Filière BP – DE – DES créée par arrêté du 27.12.2007

2010 : fin de la formation BEES 1 en RA et MP, 2 centres d'examen probables automne 2010 pour 70 candidats (Toulouse + ?)

Examen final BEES 2 à l'ENSA semaine 40 et 1^{er} janvier 2011 : abrogation du BEES 1

2011 : Mise en œuvre du BP vol libre en Rhône Alpes par la FFVL (organisme de formation), sur plusieurs cursus possibles (long, avec allègement, en apprentissage). En attente de décision pour Creps PACA et DR Toulouse.

40 tuteurs formés en 2009, calendrier 2010 à venir. L'ENSA est l'établissement référent pour le vol libre.

Diplôme du Brevet Professionnel

Voir la plaquette ENSA ci joint

Diplôme d'État (niveau 3)

Jusqu'à fin 2012 : Equivalence possible BEES 1 + expérience ☞ DEJEPS (niveau 3). Attestations par JS et/ou FFVL. Délivrance DRJS **Voir dispositif d'équivalence BE/DE ci-joint**

Diplôme d'État Supérieur (niveau 2)

Pour les conseillers techniques, formateurs de formateurs, entraîneurs nationaux...

Europe des diplômes professionnels

Joël Yout ENSA

Initié il y a plus de dix ans, mais en sommeil ces dernières années, ce projet de relations entre les Etats européens est relancé grâce au partenariat avec l'EHPU (<http://www.ehpu.org/>), l'European Hang-gliding and Paragliding Union, la FFVL et l'ENSA, établissement référent en matière de vol libre au sein du ministère chargé des sports.

Une première rencontre s'est déroulée à Chamonix dans les murs de l'ENSA les 14 et 15 novembre 2009. L'objectif est de mettre en place un réseau d'experts dans chaque Etat européen susceptible :

-de participer à une réflexion autour des pratiques et du développement de l'activité du vol libre ;

- de construire un outil de connaissance et de comparaison des diplômes, permettant de mutualiser l'expertise des formateurs et de faciliter la mise en œuvre des mécanismes de reconnaissance de qualifications professionnelles dans les Etats qui réglementent l'exercice de la profession.

Le principe européen de libre circulation des personnes et des services est l'un des fils conducteurs des travaux. La France réglemente l'exercice de la profession d'éducateur sportif, donc de moniteur de vol libre. Elle soumet celui-ci à une obligation de qualification et elle est tenue de reconnaître les qualifications étrangères dans les conditions prévues par la directive européenne 2005/36/CE. Ces conditions sont organisées par le décret 2009-1116 du 15 septembre 2009.

L'exemple du site d'Annecy et de l'activité SIV préfigure le fonctionnement des déplacements des moniteurs européens qui sont placés sous le régime soit du droit de d'établissement soit de la libre prestation de services. Comme énoncé plus haut, les ressortissants des Etats membres de l'Union Européenne doivent, pour exercer sur le territoire national, être qualifiés pour exercer dans leur propre Etat d'origine. Pour des raisons tenant à la sécurité des personnes, le préfet de Haute-Savoie est tenu de vérifier le niveau de qualification des professionnels étrangers et s'appuie pour ce faire sur les services départementaux de la Jeunesse et des Sports qui assurent l'instruction des dossiers en relation avec l'ENSA et l'inspecteur coordonnateur de l'activité.

Concrètement, l'instruction du dossier se fait à partir de la déclaration d'activité déposée auprès de la DDJS, soit au titre du droit d'établissement, soit au titre de la libre prestation de services. Si l'analyse du dossier fait apparaître une différence substantielle, notamment en matière de SIV, le préfet est en droit d'imposer une mesure de compensation, soit un stage d'adaptation soit une épreuve d'aptitude, au libre choix du demandeur.

A ce jour, deux moniteurs allemands, deux moniteurs anglais et un moniteur tchèque ont obtenu du préfet la reconnaissance nécessaire, compte tenu en particulier de leur expérience d'enseignement.

A terme, un site web « Europe », piloté par l'ENSA, permettra de centraliser les informations relatives aux systèmes de qualification de chaque Etat membre.





RASSEMBLEMENT DES MONITEURS DE VOL LIBRE
Aérodrome Gap Tallard
20-22 novembre 2009



Plan qualité tourisme vol libre

David Rontet (PRNSN Vallon Pt d'Arc)

Pour toutes informations, vous pouvez vous rendre sur le site du ministère
<http://www.qualite-tourisme.gouv.fr/index.php?reference=008>

Sensibilisation Parcs et rapaces

Christian Couloumy (PN des Écrins)

Voir la présentation « Du point de vue des Rapaces » ci jointe

L'image du vol libre

Agnès Chauvin (Comité directeur)

L'image concerne les 5 activités de la FFVL: delta/ parapente/ kite/ cerf volant/ speed riding. Cette image FFVL c'est avant tout notre identité. L'objectif de mon intervention étant de sensibiliser les acteurs de la FFVL pour que son image devienne une référence.

Pourquoi l'image est elle importante ? C'est avant tout la vitrine de l'activité, c'est également notre point commun et la référence pour fidéliser ou entrainer des nouveaux pratiquants à venir dans nos structures.

Comment est-ce possible ? : En sensibilisant les écoles, les écoles de club et les clubs à clairement se signaler aux abords de leurs locaux et sites de pratique.

La Fédération a créé de nombreux outils pédagogiques ou signalétiques, en voici quelques uns :

- *Les panneaux FFVL : mis à dispo des clubs sous forme de support souple autocollant pré imprimé avec des espaces vierges pour les spécificités des sites. Tous les sites FFVL ont le devoir d'informer les pratiquants locaux et extérieurs des spécificités du site. Pour obtenir ces supports, il suffit de remplir une demande, via le site de la FFVL, http://federation.ffvl.fr/sites/ffvl.fr/files/2009_Formulaire_demande_de_panneau_site_Vol.pdf*
- *Les manches à air (grandes et petites tailles) : directement livrées aux ligues via leur présidence (rapprochez vous d'elles pour retirer les manches à air). Les sites sont les premiers lieux où il est important de pouvoir identifier clairement la FFVL que ce soit du coté associatif ou du coté professionnel. Le souci de qualité de cet outil à été évoqué : JC Bénintende rappelle que le tissu des manches à air nous à été gracieusement offert par le sponsor EDF GDF Suez, ce qui n'est pas négligeable. La remarque a été entendue.*
- *Les flammes « nouveauté 2009 » : sont mises à la disposition des CEVL et EFVL (contre 10 euros de frais de port) sur simple demande à emilie@ffvl.fr. Ces flammes sont une véritable réussite de communication tant en visuel qu'en qualité de production. Toutes les structures devraient, à mon sens, être clairement identifiées par cette flamme.*
- *Les affiches chartes millésimées EFLV/ label biplace : envoyées automatiquement aux structures et individuels ayant signé l'une ou l'autre de ces deux chartes. Ces affiches doivent être visibles du public.*
- *Les diplômes biplaces : envoyés automatiquement aux structures et individuels ayant signé la charte label biplace. Le problème de double emploi à été évoqué (diplôme spécifique à la structure). Au jour d'aujourd'hui une quantité de diplômes est imprimée, la double distribution ne semble pas incompatible, voir complémentaire. Un produit tout en un pourrait être envisagé.*
- *Les passeports : c'est un outil pédagogique d'auto évaluation du pratiquant qui doit être délivrée à l'élève lors de son entrée en formation. Décision annoncée par JC Bénintende lors du Rasmo: les EFVL et CEVL recevront des passeports au prorata des licences délivrées. Pour les commandes supplémentaires voir boutique@ffvl.fr*

A l'issue de ce débat ouvert, quelques propositions ont été faites :

- *L'image pour être efficace doit être uniformisée, le graphisme des flammes et des passeports 2010 est retenue.*
- *Distribution d'un pack : contenu (affiches / diplôme / flammes...)*

- Réalisation d'un outil visuel (film promotionnel FFVL) téléchargeable sur le site pour insérer dans les CD/DVD qui sont réalisés par les structures et distribué lors des prestations biplace.
- Donner l'accès aux biplaceurs, ayant signé la charte biplaceur, au logo millésimé via un intranet pour l'intégrer dans leur diplôme, ou réaliser un diplôme avec une partie commune FFVL et une partie qui serait finalisée par la structure.
- Créer un support de communication mobile type vêtement avec une marque de textile (avec incrustation broderie FFVL) grâce à un partenariat avec le syndicat, le mécénat, les différentes activités que regroupe la fédération.
- Créer un porte-visuel matériel de stand (reprenant le graphisme des flammes) type bannière ajustable avec potence qui se range enroulée, mis à disposition des structures via les ligues, servant aux structures lors de salon.



Il existe donc de nombreux outils, force est de constater qu'ils sont soit peu utilisés, soit méconnus des acteurs de terrain. Il est important que les clubs / écoles / école de club prennent conscience de la priorité de la signalétique sur leur site. Les clubs / écoles / école de club c'est VOUS, et sans vous, nous ne pourrions pas progresser.

Vous avez des idées : Contact a.chauvin@ffvl.fr

Dimanche 22 novembre

Point Accidentologie

A. Dedieu (Direction technique)

Ce n'est pas une analyse de l'accidentologie mais une analyse des déclarations d'accidents déclarés à la FFVL

Toutes proportions gardées, on dénombre beaucoup plus d'accidents déclarés par les clubs que par les écoles (2/3 - 1/3), ce qui confirme la sécurité mise en œuvre en « milieu encadré » (contrairement à ce qui est souvent annoncé dans la presse spécialisée).

Phase principale des accidents en école → 45% au déco → La question des compétences requises pour le passage en grand vol est évoquée. L'analyse sera affinée en 2010, pour détailler notamment le niveau des accidentés, et les différents temps du décollage.

Les jambes sont particulièrement exposées, notamment en biplace.

Le risque augmente avec l'âge / les moins expérimentés sont les plus exposés.

Le vol libre est activité sportive, nécessitant une préparation physique, un échauffement, et les équipements de sécurité passive adéquats (tous éléments repris dans les chartes)

Pour la saison à venir, les déclarations d'accident seront disponibles sur le site internet pour un enregistrement en ligne. Ce système devrait permettre de collecter des informations plus fiables, données par l'accidenté lui-même avec un meilleur recul.

Présentation des nouveaux formulaires de déclaration d'accident, en deux parties, avec les champs obligatoires de l'EHPU (union européenne de vol libre).

Voir diaporama Accidentologie ci joint



RASSEMBLEMENT DES MONITEURS DE VOL LIBRE
Aérodrome Gap Tallard
20-22 novembre 2009



Enjeu Espace aérien – Cas d'école

G. Delacote (Direction technique)

Gérard DELACOTE avait souhaité illustrer cette année, le rôle clé des encadrants dans la prise en compte de ce domaine réglementaire dès l'initiation.

Au moyen d'un diaporama, un rapide rappel des composantes fondamentales de ce vaste sujet, a permis d'illustrer les trois situations de lieu, de déplacement et d'évènement, au travers desquelles, tout pratiquant peut être confronté, quel que soit son lieu de pratique, à une pénétration d'espace interdit, et donc de délit pénal pouvant avoir des conséquences néfastes pour l'ensemble de l'activité.

Des études de cas ont ensuite été abordées sous forme d'échange avec les participants (Tour de France, évènement politique, proximité d'aérodrome, réseau très basse altitude).

Voir diaporama Enjeu espace aérien ci joint

Hand'Icare

JJ. Dousset (Direction technique)

La commission Hand'Icare se diversifie vers nos différentes activités et prend de l'ampleur.

Le Cerf volant : après l'excellent travail de Michel Trouillet avec des enfants handicapés physiques, Alain Girard se lance dans le handicap mental en partenariat avec la FFSA; une convention est en passe d'être signée. Le cerf volant se révèle être un outil parfait pour ce type de public sur une activité qui mobilise à la fois l'intellect et le rapport au corps tout en étant très ludique.

Le Kite : développement du catakite avec l'ajout d'un petit moteur auxiliaire qui permet une très grande autonomie aux personnes handicapées. Le catakite est une coque de catamaran équipée pour recevoir les personnes à mobilité réduite. La première compétition (confidentielle) a eu lieu à La Ciotat et nous comptons bien renouveler et développer cette nouvelle discipline qui permet notamment l'apprentissage du kite en biplace et au sec.

Nous allons mettre en route une formation d'encadrant catakite en 2010 à destination des professionnels et des leaders clubs. Le Buggy biplace permet également de faire goûter à l'activité kite aux personnes handicapées.

Le Parapente : l'évolution des fauteuils handi'fly nous permet un apprentissage de plus en plus confortable pour les personnes handicapées. Les formations battent leur plein, avec 72 moniteurs ou biplaceurs formés en 2009 (243 au total depuis 2001).

L'engouement pour cette formation nous a amenés à créer de nouveaux centres de formation afin de pouvoir répondre à la demande :

Mise en place de 4 responsables spécialistes du handicap :

- Claude Bellessort en PIDF / NORD
- Cyprien Champ en Rhône Alpes
- Michel Savy dans les Pyrénées
- JJ Dousset en PACA

Cette formation ouverte aux moniteurs et pilotes biplaceurs expérimentés demande un très bon niveau technique (niveau BEES), les nouveaux BP JEPS (ex BEES) n'ont pas d'emblée les prérogatives pour amener une personne handicapée en biplace.

De nombreux outils de présentation de notre travail sont soit en vente à la boutique FFVL : les tests SIV et parachute de secours en handi'fly, soit disponibles sur internet ou auprès de JJ.Dousset : film FR3 Lyon et Cotentin vol libre sur les formations FFVL, Handi'cage " le ciel entre les mains" et de très nombreux films amateurs faits par les clubs qui se sont lancés dans l'aventure.

Voir Diaporama Hand'Icare ci joint

Fin du rassemblement 2009

Rendez-vous en novembre 2010 à Millau